

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(Convoqué individuellement par écrit le 28 janvier 2022)

SEANCE DU 7 FEVRIER 2022 À 20 HEURES

Sous la présidence de M. Eric FRANCHET, Maire

Etaient présents :

MM. les Adjointes :

Solène HOEHN
Sébastien CLEMENT

Denis ESPLA

Camille VIOLAS

Mmes, MM. les Conseillers Municipaux :

Cédric ACKER
Arnaud DUBUS
Ghislaine NOPPER

Guillaume BOURLIER
Jean-Marc KLEIN
Alain XAYAPHOUMMINE

Méline COINDEVEL VALLIAME
Anne NOPPER

Absents excusés :

Mme Christelle AUBELE qui donne procuration à Mme Ghislaine NOPPER
Mme Audrey KRAUTH qui donne procuration à M. Sébastien CLEMENT
M. Laurent SCHOTT qui donne procuration à M. Arnaud DUBUS
Mmes Annick KCHAOU MAHOU et Aline ZEIGER
M. Vincent BRENCKLE

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 17 janvier 2022.
- Débat sur la protection sociale complémentaire des agents de la collectivité.
- Communications diverses.

2022 - 8

OBJET : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-15,

à l'unanimité des membres présents et représentés

DESIGNE

- ◆ M. Cédric ACKER comme secrétaire de séance.

2022 - 9

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 17 JANVIER 2022

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

à l'unanimité des membres présents et représentés

APPROUVE

- ◆ le procès-verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 17 janvier 2022.

2022 - 10

OBJET : DEBAT SUR LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS DE LA COLLECTIVITE

Le Conseil Municipal,

VU l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale,

VU le rapport sur la Protection sociale complémentaire présenté en séance par Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,

à l'unanimité des membres présents et représentés

PREND ACTE

7 février 2022

- ◆ de l'ensemble des informations relatives à la Protection sociale complémentaire du personnel de la collectivité et considère que la mise en place de la Protection sociale complémentaire constitue un enjeu majeur pour le personnel que la collectivité entend poursuivre pour favoriser et encourager la protection sociale de son personnel.

2022 - 11

OBJET : COMMUNICATIONS DIVERSES

- Prochaine réunion du Conseil Municipal : 28 mars 2022 à 20 H.